



Créances prêt pas demandées sur 1 an par la société de crédit

Par jous

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison que nous avons fait construire, pour pouvoir accéder à cette construction nous avons contracter un prêt PAS à un taux variable.

Au départ le taux était de 3.25% bloqué pendant deux ans de Février 2006 à avril 2008. Et donc à partir de avril 2008 le taux devait passer à 7% en conséquence de la crise financière, sauf que la société de crédit n'a pas débloquer ce taux qui est rester à 3.25% depuis avril 2008. Malgré mes appels téléphoniques pour pouvoir comprendre le non débloquage (par erreur de ma part, jamais d'écrits)

Maintenant nous sommes en juillet 2009 et je viens de recevoir un appel téléphonique de la société de crédit m'indiquant que je devais payer les mensualités depuis avril 2008 jusqu'à maintenant au taux de 7%. Que l'argument qu'ils mettent en avant c'est que le fait d'avoir contracté un prêt PAS ils n'ont pas pu me le débloquer.

Alors j'ai demandé un écrit de cette explication, mais là ils ne le font pas. Comment avoir recours à tout ça? je suis un peu désespérée

Merci de vos réponses